



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 449-16

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Massueville, qui s'est tenue le lundi 16 janvier 2017, les membres du Conseil ont adopté le règlement numéro 449-16 qui vise à ajouter des normes architecturales dans la zone ZCA-12 et des normes d'implantation applicables aux bâtiments accessoires résidentiels dans les zones commerciales.

La Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 9 février 2017.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Pierre-De Saurel et est disponible pour consultation au bureau municipal de Massueville, situé au 246, rue Bonsecours à Massueville, durant les heures régulières d'ouvertures où toute personne intéressées peut en prendre connaissance.

Donné à Massueville, ce 22^e jour du mois de février de l'an deux mille dix-sept.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre g.m.a.